

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N° 2025 – 43 – T1

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 25 septembre 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 13

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Colette BONIN ; Christian GORISSE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI LAPPERIERE ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Régis De MALLMANN.

Membre absent ayant donné pouvoir : Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Madame Laure DESCHAMPS

Membres absents : M. Jean-Claude GAUD

OBJET : ÉVALUATION EXTERNE DU CENTRE LOUISE COUCHEROUX

L'évaluation externe des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) est un processus obligatoire visant à garantir qu'un accompagnement de qualité soit apporté aux personnes avec une réponse adaptée à l'expression de ses souhaits, ses besoins et à ses projets. Cette évaluation doit être conduite tous les cinq ans.

La démarche d'évaluation vise à :

- permettre à la personne d'être actrice de son parcours ;
- renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services ;
- promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Les méthodes d'évaluation permettent de croiser les regards sur les activités de l'ESSMS et avoir une approche globale de la qualité : recueillir l'expression des personnes accompagnées, interroger les pratiques des professionnels mais également interroger l'organisation mise en place par la gouvernance de la structure au regard des bonnes pratiques.

Le nouveau dispositif d'évaluation construit par la Haute autorité de santé, s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée.

Le référentiel d'évaluation est structuré de la façon suivante : 3 chapitres ; 9 thématiques ; 42 objectifs ; 157 critères. Les trois chapitres concernent : la personne, les professionnels et l'ESSMS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20250930-2025-043-T1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Parmi les 157 critères d'évaluation, 139 critères dits « standards » correspondent aux attendus de l'évaluation et 18 critères dits « impératifs » correspondent à des exigences qui, si elles ne sont pas satisfaites, impliquent la mise en place d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

9 thématiques permettent d'explorer la qualité de l'accompagnement proposé par une structure au bénéfice des personnes accueillies :

- La bientraitance et l'éthique
- Les droits de la personne accompagnée
- L'expression et la participation de la personne
- La co-construction et la personnalisation de son projet d'accompagnement
- L'accompagnement à l'autonomie
- L'accompagnement à la santé
- La continuité et la fluidité des parcours des personnes
- La politique ressources humaines de l'ESSMS
- La démarche qualité et gestion des risques

Pour réaliser cette évaluation et dans le respect des règles de la commande publique, le CCAS a sollicité trois sociétés disposant d'une accréditation par la COFRAC correspondante à la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 2012 et selon les modalités définies par le décret n°2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

	Prix TTC	Observations sur la proposition
ABAQ conseil en mangement	Tarif jour 1 380 € 19 320 €	Expertise depuis 1992 ; Prestataire choisi pour la précédente évaluation (2021) Résidence autonomie : 5 jours sur site pour et 2.25 jours hors site EHPAD et accueil de jour : 4 jours sur site et 2.75 jours hors site ⇒ 14 jours total d'intervention
KHEOPS Consulting	Tarif jour 1 562,5 € 12 500 €	S.A.R.L. créée en 2006 Référéncé UDCCAS, intervient dans d'autres structures de la Métropole. 3 jours sur site pour la résidence autonomie ; 5 jours sur site pour EHPAD et Accueil de jour ⇒ 8 jours total d'intervention sur site. Le temps de travail hors site n'a pas été formalisé dans la réponse à l'offre
Pôle formation santé	Tarif jour 1 279,9 € 18 558 €	Acteur associatif, créé en 2007 Résidence autonomie = 5 jours sur site et 3 jours hors site EHPAD + Accueil de jour = 4 jours sur site et 2.5 hors site ⇒ 14.5 jours total d'intervention

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20250930-2025-043-T1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'aide sociale et des familles,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi relative à l'organisation et la transformation du système de santé (OTSS) du 24 juillet 2019,

Vu le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux fixe le rythme des évaluations à une évaluation tous les 5 ans,

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Approuve la mise en place de l'évaluation externe du centre Louise Coucheroux
- Désigne KHEOPS Consulting pour réaliser l'évaluation externe 2026 du centre Louise Coucheroux

Ainsi délibéré,

A Écully, le 30/09/25

Certifié exécutoire le - 7 OCT. 2025

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20250930-2025-043-T1-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025